

### DOC 1 : La déclaration de Robert Schuman ( ministre des affaires étrangères français ) , 9 mai 1950

L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre. L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée.

Notre objectif est de réintégrer l'Allemagne dans le circuit économique des pays démocratiques.

Les nécessités de la défense des pays libres d'Europe nous amènent à une conclusion identique. ces pays se trouvent placés devant un même danger : l'expansionnisme communiste ( ..... ) Les prétentions russes pose les mêmes problèmes aux pays d'Europe de l'ouest. Il faut à ces pays une politique harmonisée

« Le gouvernement français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune (....). La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne »

Document 1 : Souligner en rouge, l'auteur et la date de ce texte

Document 1 : Souligner en bleu ce que souhaite l'auteur pour l'Europe

Document 1 : souligner en noir les raisons qui le pousse à souhaiter cela

Document 1 : souligner en vert ce qu'il propose pour atteindre ces objectifs

Doc 2 p° 116 : lire la biographie de Robert Schuman



### Pourquoi s'unir ?

- Pour éviter de nouveaux conflits , pour la PAIX
- Pour réconcilier la France et l'Allemagne
- Pour se défendre contre le " danger communiste " ( contexte de la guerre froide )

### 1951 : le premier pas

1951 : création de la **Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ( CECA )** . 6 pays de l'ouest de l'Europe mettent en commun leurs productions d'acier et de charbon

### 1957 : le Traité de Rome

En 1957, les 6 Etats de la CECA signent le Traité de Rome qui donne naissance à la **Communauté Economique Européenne ( CEE )** . Ce traité prévoit entre les 6 pays :

- la libre circulation des marchandises, des capitaux ( **zone de libre échange et Marché commun** )
  - La libre circulation des personnes
- des politiques communes dans les domaines agricoles, des transports, de l'énergie

Plusieurs Etats d'Europe de l'ouest rejoignent la CEE entre 1957 et 1995

### DOC 3 : Le Traité de Maastricht , 1992

Art A : le présent traité marque une nouvelle étape vers une union sans cesse plus étroite entre les peuples d'Europe.

Art B : l'Union a pour objectifs

- de promouvoir un progrès économique et social équilibré et durable par la création d'un espace sans frontières intérieures et par l'établissement d'une union monétaire comportant à terme une monnaie unique
- D'affirmer son identité sur la scène internationale notamment par la mise en oeuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune
- Art C - Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre.

Document 3 : Souligner en rouge date et titre de ce document

Document 3 : Souligner en bleu les objectifs affirmés par ce traité

Document 3 : souligner en rouge les moyens envisagés - lesquels ont été réalisés depuis ?

### 1992 : le Traité de Maastricht

En 1992, avec le traité de Maastricht la **CEE** devient l'**Union Européenne ( UE )** . Ce traité renforce encore l'union :

- projet d'une monnaie unique ( **L'Euro** verra le jour en 2002 )
- projet d'une politique extérieure et de défense commune ( **l'Eurocorps** crée en 1992 )
- création d'une citoyenneté européenne ( droit de libre circulation dans l'UE + droit de vote aux élections municipales et européennes dans n'importe quel pays membre )



Affiche italienne pour le traité de Rome, 1957.

